

CSE du 5 mars 2026

Déclaration liminaire Fep-CFDT et Snep UNSA

Monsieur le Président de l'association de gestion :

Le projet d'ordre du jour du CSE du 5 mars et le projet de compte rendu appellent de notre part la réaction suivante :

Les points divers ont été retirés arbitrairement des ordres du jour de chaque CSE, de manière qu'aucune question sensible ne puisse être posée sans délai préalable. Cette pratique est dommageable quant à la transparence et au traitement des points d'actualités qui ne peuvent pas être prévus 2 semaines à l'avance.

L'oubli de faire figurer l'intervention d'une adjointe madame Perrotin au sujet de sa manière de considérer le travail du CSE en remplissant par 3 fois l'enquête pour faire figurer 3 "avis" de sa part. Singulière conception du respect du travail des représentants des personnels,

l'oubli de faire figurer une intervention du directeur qui souhaite, se faire quelqu'un de mauvais avant son départ. Singulière conception des relations individuelles.

Le tableau de service des établissements n'est pas à l'ordre du jour du CSE.

Par exemple, les collègues de 1er CAP menuiserie s'interrogent sur la destination des heures de cours dédiées à l'enseignement de l'anglais, des mathématiques, du français. A quoi ces heures dues des élèves sont-elles employées ?

Les enseignants d'EPS savent désormais que 2 heures destinées aux élèves sont utilisées hors cadre scolaire au bénéfice d'une salariée de l'association.

Quid de la DGH en anglais pour le lycée agricole ?

Les établissements de l'ISETA-ECA sont sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale pour une part, pour une autre part celui de l'agriculture. **Quid de la mise en œuvre du programme, PHARE, d'anticipation et de gestion des situations de harcèlement.** Des enseignants du LP et au moins une élève ont été, très récemment, concernés,

Les élèves doivent bénéficier d'un dispositif d'accompagnement vers la citoyenneté : conseil à la vie lycéenne. Existant autrefois à l'ECA, depuis 3 ans nous ne voyons pas la remise en place de ces structures à l'éducation nationale,

L'association de gestion est sous la tutelle du ministère du travail, **qu'en est-il de l'existence d'une NAO complète et sincère ?** A ce jour, vous n'avez pas répondu à notre demande de traiter une partie de la négociation. En particulier la qualité de vie au travail, la prévention des risques psychosociaux et "les modalités du plein exercice du droit à la déconnexion"...

Nous sommes convaincus de votre volonté de contribuer à un bon fonctionnement des établissements composants l'Iseta-Eca, pour le bien des élèves, des apprentis et des personnels agents publics ou salariés.